Plan d'administration éco-exemplaire

2023-2026

decoset

TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT

Depuis sa création en décembre 1993, **Decoset œuvre à la mise en place de filières performantes** visant à valoriser les déchets produits sur son territoire, aux côtés de la métropole de Toulouse, de la communauté d'agglomération du Sicoval et des six autres communautés de communes adhérentes.

Il agit également pour **réduire la production des déchets à la source** notamment en sensibilisant le public pour modifier les pratiques en matière de consommation, de réutilisation ou de réemploi, en matière de valorisation des ressources végétales au jardin ou de tri.

Au-delà de ses actions de sensibilisation, comme tout acteur agissant dans le champ du développement durable et de la transition, **Decoset considère qu'il doit être exemplaire** dans ce domaine. En tant qu'acteur économique, en tant qu'administration, il doit démontrer qu'il est possible dans sa gestion quotidienne **de prendre en considération les enjeux environnementaux, de faire sa part, d'apporter sa contribution à la transition.** Les actions éco-exemplaires ont pour intérêt de **déclencher ou de renforcer la prise de conscience des collaborateurs** mais aussi des partenaires et au-delà du public, de montrer à chacun que **les petits gestes du quotidien peuvent être faits au bureau, dans ses loisirs, comme à la maison**.

Il y a quelques années, les agents de Decoset avait déjà co-construit un certain nombre d'actions qui avaient pu être déployées. Le présent document, plus formalisé, complète cette démarche initiée précédemment. Il vient s'inscrire **en total cohérence avec les autres démarches engagées** récemment ou en cours telles que le schéma stratégique, le projet d'établissement, le SAPESER, ou le plan égalité femme homme. L'ensemble de ces dispositifs atteste la volonté de Decoset, de ses élus et de ses collaborateurs, de **s'engager résolument dans la transition en agissant concrètement au quotidien.**

Vincent Terrail-Novès

président de Decoset,
vice-président de Toulouse Métropole et maire de Balma

SOMMAIRE

Contexte et état des lieux ..... **p. 4**

- Enjeux et contexte p. 5
- État des lieux p. 6
- 3 axes et 12 actions p. 8

Axe 1 **Communiquer et sensibiliser** ..... **p. 9**

- 1.1. Sensibiliser sur les écogestes p. 10
- 1.2. Inciter les EPCI membres et leurs communes à devenir éco-exemplaires p. 12
- 1.3. Développer le tri des biodéchets sur les sites extérieurs p. 14
- 1.4. Développer le tri des emballages, papiers et déchets d'écritures sur les sites extérieurs p. 16

Axe 2 **S'équiper durable** ..... **p. 18**

- 2.1. Politique d'achats durables (cf. SPASER) p. 19
- 2.2. Promouvoir et instaurer des alternatives à l'utilisation de produits dangereux p. 20
- 2.3. Limiter la consommation de piles et cartouches p. 22
- 2.4. Améliorer la qualité de l'air des bureaux en installant des plantes dépolluantes p. 24

Axe 3 **Réduire notre impact** ..... **p. 26**

- 3.1. Rendre les grandes réunions plus éco-exemplaires p. 27
- 3.2. Réduire la consommation de papier et de consommables bureautiques p. 29
- 3.3. Développer le réemploi entre agents de Decoset p. 31
- 3.4. Développer la mobilité verte p. 33

Gouvernance, suivi et communication du plan éco-exemplaire ..... **p. 35**

- Gouvernance et portage p. 36
- Mise en oeuvre et suivi p. 37

CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX

CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX

Enjeux et contexte

Le Syndicat Mixte Decoset a été lauréat en novembre 2015, de l'appel à projet **« Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage »** lancé par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, et a choisi de contractualiser avec l'ADEME sous la forme d'un Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire (CODEC).

En tant que territoire ZDZG, Decoset se doit de mettre en œuvre **une politique d'éco-exemplarité** formalisée notamment par le lancement d'un plan d'action spécifique.

En tant qu'acteur de l'environnement, Decoset se doit d'adapter son fonctionnement, à tous les niveaux, pour **limiter l'impact de ses activités sur l'environnement.** Il s'agit de limiter les impacts environnementaux de nos missions et de nos services. L'éco-exemplarité consiste à **intégrer des nouvelles pratiques internes qui impliquent tout le personnel**, en le fédérant autour d'un projet collectif. Ces pratiques ont vocation à pouvoir être reproduites par chacun dans la sphère privée.

Un travail important de co-construction du plan d'action a été mené depuis 2017. Tous les agents y avaient été associés, dans une démarche de co-construction. Chacun a pu apporter ses idées et ses propositions au choix et à la mise en œuvre des actions. Un premier plan a été finalisé en 2018.

Le présent document constitue **le plan d'action sur trois ans**, véritable feuille de route pour le développement de l'éco-exemplarité au sein des services et des différents sites de Decoset. Ce plan comprend 3 principaux axes thématiques :

- **Axe 1 :** Communiquer / Sensibiliser
- **Axe 2 :** S'équiper durable
- **Axe 3 :** Réduire notre impact

Différentes actions éco-exemplaires ont été mises en place depuis 2018, elles sont précisées dans la partie « situation actuelle » de chacune des actions.

État des lieux

Gourdes

Impulsé par le service Déchèteries en 2021 afin de proposer **une alternative à l'achat de bouteille d'eau** pendant la période estivale aux agents des déchèteries gérées en régie, **Decoset s'est équipé de gourde pour tous ces agents.** À chaque nouvel arrivant est distribuée une gourde.

Tri des déchets sur le site administratif

Depuis mars 2023, **les papiers, emballages, déchets d'écritures, piles, petits appareils électriques, cartouches et biodéchets sont collectés** par deux prestataires.

Formation éco conduite

En 2018, **tous les agents de Decoset ont suivi une formation à l'éco-conduite** sur une journée (formation avec le Cnfpt).

Achat de plantes dépolluantes pour les bureaux

En 2021, suite au déménagement dans de nouveau locaux pour le siège administratif **des plantes ont été achetés pour les agents le désirant.** Les agents ont choisi parmi une sélection de plantes (en fonction de l'ensoleillement du bureau, fréquence d'arrosage...).

Ateliers de sensibilisation à la réduction des déchets

Des ateliers de **confection de produits ménagers et cosmétiques naturelles,** de sensibilisation à **la technique de compostage et aux ressources végétales** ont été proposés en 2021 et 2022 aux agents du site pendant le temps de travail.

Achat de seconde main pour les besoins internes du site administratif

Des micro-ondes et de la vaisselle pour l'espace repas et les réunions ont été **achetés dans une recyclerie du territoire.**

Distribution du livret « Éco-responsable au bureau » de l'ADEME

Chaque nouveau arrivant reçoit en même que le livret d'accueil, le livret « Éco-responsable au bureau », qui permet de découvrir **comment limiter les impacts environnementaux au bureau.**

Achat d'une cafetière à broyeuse de grain

Afin de réduire l'utilisation de dosette café jetables, **une machine à café à broyeuse à grain a été acquise** par Decoset.

Électrification du pool véhicule

Deux véhicules électriques, et un hybride font partie de la flotte de véhicules de Decoset.

Decoset encourage la mobilité douce

- Decoset s'est doté de **deux vélos électriques** afin que les agents ayant des réunions sur Balma ou Toulouse puissent s'y rendre en mobilité douce.
- Afin d'encourager l'utilisation des transports en commun pour se rendre à leur travail, **Decoset prend à sa charge 75% du montant de l'abonnement Tisséo** depuis novembre 2023 (avant cette date, 50% était pris en charge).
- **Un forfait mobilité de 100 à 300 euros** (vélo, covoiturage, engin de déplacement personnel motorisé, service d'auto-partage).

Fourniture d'écritures et papiers

- Achat dès que c'est possible de **fournitures d'écritures rechargeables.**
- Papier pour impression **100% recyclés et labélisés FSC et Ecolabel.**

3 axes et 12 actions

AXE 1
COMMUNIQUER ET SENSIBILISER

- **1.1.** Sensibiliser sur les écogestes
- **1.2.** Inciter les EPCI membres et leurs communes à devenir éco-exemplaires
- **1.3.** Développer le tri des biodéchets sur les sites extérieurs
- **1.4.** Développer le tri des emballages, papiers et déchets d'écritures sur les sites extérieurs

AXE 2
S'ÉQUIPER DURABLE

- **2.1.** Politique d'achats durables *(cf SPASER)*
- **2.2.** Promouvoir et instaurer des alternatives à l'utilisation de produits dangereux
- **2.3.** Limiter la consommation de piles et cartouches
- **2.4.** Améliorer la qualité de l'air des bureaux en installant des plantes dépolluantes

AXE 3
RÉDUIRE NOTRE IMPACT

- **3.1.** Rendre les grandes réunions plus éco-exemplaires
- **3.2.** Réduire la consommation de papier et de consommables bureautiques
- **3.3.** Développer le réemploi entre agents de Decoset
- **3.4.** Développer la mobilité verte

AXE 1

COMMUNIQUER ET SENSIBILISER

AXE 1

COMMUNIQUER ET SENSIBILISER

ACTIONS

	Année de réalisation
1.1. Sensibiliser sur les éco-gestes	**2024**
1.2. Inciter les EPCI membres et leurs communes à devenir éco-exemplaires	**2026**
1.3. Développer le tri des biodéchets sur les sites extérieurs	**2024**
1.4. Développer le tri des emballages, papiers et déchets d'écritures sur les sites extérieurs	**2024-2026**

1.1. Sensibiliser sur les éco-gestes

Nature et descriptif de l'action

Instaurer des consignes sur les écogestes et diffuser un guide des bonnes pratiques.

Cibles de l'action

Agents, voir élus de Decoset.

Situation actuelle (2023)

Distribution du livret « Ecoresponsable au bureau » ADEME aux nouveaux arrivants.

Objectifs/résultats escomptés

- Sensibiliser les agents à mettre en place des écogestes et les accompagner aux changements.
- Sensibiliser à la réduction des emballages lors de la pause de midi.

Planning de mise en oeuvre

Tâche 1 : Connaître pour agir	**2023** Etat des lieux de la distribution des livrets pour les nouveaux arrivants.
Tâche 2 : Recherche de solutions	**2024** Sensibiliser les agents du site administratifs aux Ecogestes via une réunion de distribution et de présentation du livret ADEME.
Tâche 3 : Élaboration et suivi des indicateurs	**2023** Envoi d'une enquête sur les pratiques actuelle aux agents du site administratif. **2024** Envoi d'une enquête sur l'évolution des pratiques.
Tâche 4 : Mise en oeuvre de solutions	**2023** Animation d'un atelier de retour d'expérience/ échanges de pratiques.

Indicateurs de suivi

- Suivi de distribution des livrets ADEME
- Résultats des différentes enquêtes

1.2. Inciter les EPCI membres et leurs communes à devenir éco-exemplaires

Nature et descriptif de l'action

Promouvoir auprès des EPCI les actions éco-exemplaires - les inciter à se doter d'un plan éco-exemplaire, et diffuser cette démarche auprès de leurs communes.

Cibles de l'action

- Élus et techniciens des EPCI
- Élus et techniciens des communes

Situation actuelle (2023)

Retours d'expériences dans le cadres des réunions réseaux dans animateurs PLPDMA.

Objectifs/résultats escomptés

- Diffuser les bonnes pratiques et permettre aux EPCI de se doter d'un plan éco-exemplaires (communiquer, partager les bonnes pratiques, etc.).
- Travailler avec les EPCI pour développer l'éco-exemplarité jusqu'à l'échelle des communes.

Planning de mise en oeuvre

Tâche 1 :
Connaître pour agir

2025

- Recenser les pratiques éco-exemplaires mises en œuvre par les EPCI voire par leurs communes : enquête à mener dans le cadre du groupe de travail « Animateurs Prévention-PLDPMA».
- Récupérer des exemples d'actions et de plan éco-exemplaires réalisés par d'autres collectivités (Optigède).

Tâche 2 :
Recherche de solutions

2025

Définir les actions à développer au sein des EPCI et des communes : proposer les pistes et modalités d'organisation dans le cadre du groupe «Prévention-PLDPMA».

Tâche 3 :
Mise en oeuvre de solutions

2025

- Organiser et animer des demi-journées d'échanges/retours d'expériences afin d'encourager le passage à l'action.
- Communiquer sur les plans et actions éco-exemplaires pour inciter les EPCI et les communes à les mettre en place.

Tâche 4 :
Mise en oeuvre de solutions

2025

Diffuser les actions menées par Decoset et ses EPCI (voire d'autres collectivités) auprès des communes : modalités de mise en œuvre, résultats obtenus (document spécifique).

Indicateurs de suivi

- Nombre d'EPCI et de communes à avoir adopter un plan éco-exemplaire.
- Nombre de commune à avoir adopté un plan éco-exemplaire.
- Nombre de réunions d'échanges.
- Nombres de communes/EPCI participants aux réunions d'échanges.
- Nombres d'actions éco exemplaires mis en place par an / EPCI.

1.3. Développer le tri des biodéchets sur les sites extérieurs

Nature et descriptif de l'action

- Mise en place d'une solution de tri à la source de biodéchets sur les sites extérieurs si le site le permet.
- Sensibilisation des agents pour qu'il tri les biodéchets au travail mais également chez eux.
- Sensibiliser / former les agents et élus aux pratiques du compostage domestique.

Cibles de l'action

- Les agents Decoset des sites équipés d'un composteur tri les biodéchets (Hall 9, déchèteries, plateformes de compostages, quais de transfert).
- Les agents des DSP (centre de tri, UVE, déchèteries) des sites équipés d'un composteur.

Situation actuelle (2023)

- Réalisation d'un atelier compostage pour les agents du site administratif.
- Tri des biodéchets par un point de collecte sur le site administratif depuis Avril 2023.
- Des composteurs sont présents sur les déchèteries de Plaisance, Grenade, Montgiscard, Blagnac et Cugnaux.

Objectifs/résultats escomptés

- Les agents des sites équipés d'un composteur tri les biodéchets.
- Tous les agents de Decoset sont sensibilisés à tri à la source des biodéchets.

Planning de mise en oeuvre

Tâche 1 : Connaître pour agir	**2024** Se rendre sur tous les sites équipés d'un composteur, interroger les pratiques et sensibiliser au compostage (atelier pratique).
Tâche 2 : Recherche de solutions	**2024** Faire le point avec les services techniques (incinération, déchèteries et valorisation) pour recenser les sites où il est possible d'implanter un composteur avec un stock de brun.
Tâche 3 : Mise en oeuvre de solutions	**2024** - Installer les sites et sensibiliser (atelier pratique) les agents concernés. - Réalisation d'un atelier compostage sur les grands sites DSP (centre de tri, UVE). **2026** Atelier compostage pour les nouveaux agents de Decoset (depuis 2022).
Tâche 4 : Élaboration et suivi des indicateurs	**2024** Évaluation des pratiques 2/an/site après installation d'un composteur.

Indicateurs de suivi

- Nombre de site équipés d'un composteur.
- Nombre de site ou le composteur est utilisé.
- Nombre d'agents compostant sur place.
- Nombre d'agent utilisant le point de collecte du site administratif pour trier leur biodéchets (de chez eux).
- Nombre d'agents sensibiliser au tri et au compostage des biodéchets.

1.4. Développer le tri des emballages, papiers et déchets d'écritures sur les sites extérieurs

Nature et descriptif de l'action

Mise en place d'une solution de tri pour les agents des sites extérieurs.

Cibles de l'action

- Agents de Decoset.
- Agents des prestataires (centre de tri, UVE, déchèteries).

Situation actuelle (2023)

Mise en place du tri des emballages, papiers, cartouches, déchets d'écritures, piles sur le site administratif via un marché depuis mars 2023.

Objectifs/résultats escomptés

- Mettre en place une solution de tri pour ces déchets pour les agents de tous les sites extérieurs.
- Sensibiliser les agents au tri des déchets.

Planning de mise en oeuvre

Tâche 1 :
Connaître pour agir

2024-2025
Évaluer les pratiques sur tous les sites gérés en régie et identifier les filières de déchets recyclables.

2026
Évaluer les pratiques sur tous les sites gérés en DSP et identifier les filières de déchets recyclables.

Tâche 2 :
Recherche de solutions

2024-2025
Mettre en places des solutions pour le tri des déchets recyclables.

2026
Mettre en places des solutions pour le tri des déchets recyclables en lien avec les différents titulaires.

Tâche 3 :
Mise en oeuvre de solutions

2024-2025
Sensibiliser l'ensemble des agents.

2026
Sensibiliser l'ensemble des agents.

Indicateurs de suivi

- Nombre de site équipés de point de collecte.
- Nombre d'agents sensibilisés.

AXE 2

S'ÉQUIPER DURABLE

AXE 2

S'ÉQUIPER DURABLE

ACTIONS

	Année de réalisation
2.1. Politique d'achats durables (cf. SPASER)	**2024-2026**
2.2. Promouvoir et instaurer des alternatives à l'utilisation de produits dangereux	**2026**
2.3. Limiter la consommation de piles, recycler les piles usagées, utiliser des cartouches d'encre recyclées	**2026**
2.4. Améliorer la qualité de l'air des bureaux en installant des plantes dépolluantes	**2024-2026**

2.1. Politique d'achats durables (cf. SPASER)

Cette action-là est entièrement développer via le SPASER, **le Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Économiquement Responsables.**

2.2. Promouvoir et instaurer des alternatives à l'utilisation de produits dangereux

Nature et descriptif de l'action

Utilisation de produits respectueux de l'environnement par le personnel technique et par les prestataires d'entretien des locaux.

Cibles de l'action

- Agents de Decoset.
- Sous-traitants de Decoset (a minima société de ménage) - voire possibilité de l'étendre aux autres sous-traitants dans les divers marchés.

Situation actuelle (2023)

- Utilisation de produits écologiques pour l'entretien du site administratif et pour la vaisselle.
- Réalisation d'un atelier de produits d'entretien maison auprès des agents.

Objectifs/résultats escomptés

- Mettre en place des solutions alternatives permettant de limiter l'usage de ces produits.
- Sensibiliser les agents aux produits dangereux et leurs alternatives naturelles (santé et environnement).

Planning de mise en oeuvre

Tâche 1 : Connaître pour agir	**2025-2026** Réaliser un inventaire des produits dangereux sur tous les sites.
Tâche 2 : Recherche de solutions	**2025-2026** Répertorier les alternatives à l'utilisation de produits dangereux quand c'est possible.
Tâche 3 : Élaboration et suivi des indicateurs	**2025-2026** Mise en place de solutions alternatives.
Tâche 4 : Mise en oeuvre de solutions	**2025-2026** Réalisation d'ateliers afin de sensibiliser les agents aux alternatives naturelles (pendant la SERD).

Indicateurs de suivi

- Nombre d'EPCI et de communes à avoir adopter un plan eco-exemplaire.
- Nombre de commune à avoir adopté un plan éco exemplaire.
- Nombre de réunions d'échanges.
- Nombres de communes/EPCI participants aux réunions d'échanges.
- Nombres d'actions éco exemplaires mis en place par an / EPCI.

2.3. Limiter la consommation de piles et cartouches

Nature et descriptif de l'action

- Limiter la consommation de piles, privilégier les piles rechargeables.
- Recycler les piles usagées générées par l'activité.
- Acheter et utiliser des cartouches d'encre recyclées plus économes.

Cibles de l'action

Agents de Decoset (sites en régie).

Situation actuelle (2023)

- Piles : pas de chargeur de piles. Pas de suivi du nombre de piles achetées.
- Piles, Cartouches, fournitures d'écritures : recyclage en place aujourd'hui avec le Easytri sur le site administratif.

Objectifs/résultats escomptés

- Piles : acheter un chargeur et des piles rechargeables sur les sites en ayant besoin.
- Baisser la consommation de piles jetables pour un impact environnemental positif voire aussi économique.
- Cartouches : utiliser des cartouches rechargeables ou recyclés.

Planning de mise en oeuvre

Tâche 1 : Connaître pour agir	**2025-2026** - Recenser l'ensemble des besoins en piles et cartouches sur les sites Decoset : identification des appareils à piles et comptabiliser le nombre de cartouches/an et par imprimante. - Faire un fichier d'inventaire spécifique et de suivi de consommation.
Tâche 2 : Recherche de solutions	**2025-2026** - Étudier l'achat d'un chargeur de piles et des piles rechargeables, pour les sites en ayant besoin. - Cartouches : Rechercher si des cartouches recyclées sont compatibles avec le matériel de Decoset : analyse de l'offre par rapport au matériel de Decoset et du coût.
Tâche 3 : Élaboration et suivi des indicateurs	**2025-2026** Renseigner / adapter le cadre de suivi des indicateurs.
Tâche 4 : Mise en oeuvre de solutions	**2025-2026** - Achat du chargeur et piles si besoins avérés. - Mettre en place un dispositif avec cartouches recyclées sur les nouveaux sites Decoset (Hall 9...).

Indicateurs de suivi

- Nombre de site équipés en chargeur de piles.
- Nombre d'imprimantes compatibles avec cartouches rechargeables ou recyclés.
- Nombre d'imprimantes utilisant des cartouches recyclés/rechargeables.

2.4. Améliorer la qualité de l'air des bureaux en installant des plantes dépolluantes

Nature et descriptif de l'action

Mettre des plantes adaptées pour la dépollution dans les bureaux.

Cibles de l'action

Agents de Decoset (sites en régie).

Situation actuelle (2023)

- Achat en 2021 de plantes pour le site administratif. Pas renouvelé depuis (hors nouveaux arrivants).
- Initiatives de réalisation de bouture par certains agents.

Objectifs/résultats escomptés

Mettre une plante dépolluante par bureau ainsi que dans des zones communes (accueil, salle de restauration, salle de réunion) pour améliorer la qualité de l'air, embellir les espaces de travail, et donc améliorer aussi les conditions de travail.

Planning de mise en oeuvre

Tâche 1 : Connaître pour agir	**2024** Envoie d'un Google Forms avec le choix des plantes aux nouveaux agents (depuis 2022).
Tâche 2 : Recherche de solutions	**2024** Réalisation d'une synthèse d'entretien et d'exposition par plantes.
Tâche 3 : Élaboration et suivi des indicateurs	**2024** Vérification du stock en magasin.
Tâche 4 : Mise en oeuvre de solutions	**2024** Achat des plantes et accessoires, distribution. **2025-2026** - Refaire une session de distribution chaque année pour les nouveaux arrivants. - Équiper le site du Hall 9.

Indicateurs de suivi

- Nombre de bureaux équipés d'une plante.

AXE 3

RÉDUIRE NOTRE IMPACT

AXE 3

RÉDUIRE NOTRE IMPACT

ACTIONS

Année de réalisation

- **3.1.** Rendre les grandes réunions plus éco-exemplaires **2025**
- **3.2.** Réduire la consommation de papier et de consommables bureautiques **2026**
- **3.3.** Développer le réemploi **2026**
- **3.4.** Développer la mobilité verte **2026**

3.1. Rendre les grandes réunions plus éco-exemplaires

Nature et descriptif de l'action

Mettre en place les dispositifs pour rendre les évènements, les AG, les bureau plus éco-exemplaires.

Cibles de l'action

- Agents de Decoset, élus.
- Fournisseurs.

Situation actuelle (2023)

- Utilisation de gobelets jetables lors des AG.
- Achat de boissons et gâteaux auprès d'un supermarché.

Objectifs/résultats escomptés

Ne plus utiliser des dispositif jetables et utilisation de produits locaux et de saisons.

Planning de mise en oeuvre

Tâche 1 : Connaître pour agir	**2024** Faire le bilan des achats de nourriture et boissons pour les réunions internes et les AG.
Tâche 2 : Recherche de solutions	**2024** Achat d'Eco cup floquées Decoset.
Tâche 3 : Recherche de solutions	**2024-2025** Recherche de traiteurs zéro déchet (pour l'inauguration du centre de tri, du Hall 9...) et lancement d'une consultation.

3.2. Réduire la consommation de papier et de consommables bureautiques

Nature et descriptif de l'action

Développer la dématérialisation et les gestes permettant de limiter la consommation de papiers, de chemises et autres consommables.

Cibles de l'action

- Agents de Decoset.
- Titulaires et candidats aux marchés.

Situation actuelle (2023)

- Dématérialisation effective pour les marchés, factures, certains contrats, mais impression archivage, factures et mémoires pour l'analyse des marchés non optimale.
- Impressions R/V + N et B et utilisation de brouillons non systématiques.

Objectifs/résultats escomptés

- Ne plus imprimer systématiquement les factures et les offres reçues dématérialisées (travail de sélection à faire sur les mémoires techniques volumineux), améliorer le processus d'archivage.
- Réduire les frais d'impression et l'achat de cartouches d'encre.
- Mettre en place des écogestes pour réduire la consommation de papiers et autres consommables.

Planning de mise en oeuvre

Tâche 1 :
Connaître pour agir

2026

Recenser les commandes papier, les impressions avec les factures de toutes les imprimantes de Decoset ainsi que les consommables divers (chemises, dossiers...).

Tâche 2 :
Recherche de solutions

2026

- Vérifier les obligations en termes d'archivage papier pour ne pas tout imprimer. Etudier les clauses possibles à mettre dans les marchés publics.
- Retour d'expérience de Toulouse Métropole sur le plan papier et étudier les actions possibles.

Tâche 3 :
Élaboration et suivi des indicateurs

2026

- Mise en place de papier davantage recyclé pour les brouillons, impressions de travail pour toutes les imprimantes Decoset équipés de plusieurs bacs et sensibiliser les agents.
- Non blanchis hors service accueil.

Indicateurs de suivi

- Nombre d'imprimantes équipés de papiers recyclés avec un plus fort %.

3.3. Développer le réemploi entre agents de Decoset

Nature et descriptif de l'action

- Développer le réemploi et l'économie de la fonctionnalité (location d'un service plutôt qu'achat d'un appareil), en capitalisant sur la communauté de confiance à l'échelle de Decoset.
- Développer l'appel aux dons des objets à sortir de l'inventaire de Decoset.

Cibles de l'action

Agents de Decoset.

Situation actuelle (2023)

Aucun dispositif ne permet de faciliter la «circulation» d'objets entre collègues (vente, don, prêt à titre gratuit ou non).

Objectifs/résultats escomptés

Installer un panneau d'affichage de petites annonces (meubles, vêtements, outils ou autres) dans la salle de repas.

Planning de mise en oeuvre

Tâche 0 : Action immédiate	**2026** Achat d'un tableau – support liège préférable avec délimitation des zones par bande colorée. Préparer le tableau avec 4 zones spécifiques : 1) J'emprunte / Je loue, 2) Je donne / Je vends, 3) « événements», pour promotion des vide-greniers annonces : «je participe à ce vide-greniers et je peux y vendre tes vieilles affaires»).
Tâche 1 : Connaître pour agir	**2026** Retour des agents sur les modalités pratiques du réemploi à Decoset.
Tâche 2 : Recherche de solutions	**2026** Préparer une charte sur le fonctionnement : état des objets rendus à leur propriétaire après emprunt...
Tâche 3 : Élaboration et suivi des indicateurs	**2026** Suivi, évaluation et adaptation.
Tâche 4 : Mise en oeuvre de solutions	**2026** - Mise en service avec inauguration du panneau - Effort nécessaire de tous les agents pour qu'il y ait suffisamment d'annonces dès le début. - - Renouvellement des annonces.
Tâche 4 : Mise en oeuvre de solutions	**2026** - Faire vivre un espace dédié en salle de pause : « bibliothèque d'objets » où déposer directement les livres et petits objets qu'on souhaite donner. - Renouveler les animations pour faire vivre le réemploi.

Indicateurs de suivi

- Nombre d'annonces/an.
- Nombre d'objets (et poids)/an.

3.4. Développer la mobilité verte

Nature et descriptif de l'action

- Former tous les agents de Decoset utilisateurs des véhicules de service à l'écoconduite.
- Limiter la consommation en carburants (ou d'électricité) et l'usure prématurée des véhicules de service.

Cibles de l'action

Agents de Decoset, en priorité les agents de Decoset amenés à utiliser les véhicules de service.

Situation actuelle (2023)

- En 2018 formation de tous les agents Decoset à l'écoconduite.
- Suivi comptable des factures de carburants mais pas d'outil permettant un suivi d'indicateur de consommation des véhicules.
- Deux vélos électriques sont à dispositions des agents pour leur déplacement professionnel.
- Decoset prend en charge 75% de l'abonnement Tisséo pour les agents utilisant les transports en commun pour se rendre à leur travail.
- Decoset verse une prime de 300 euros / an pour les agents venant en vélo/ trotinette à leur travail (les deux aides sont cumulables).

Objectifs/résultats escomptés

- Former les agents de Decoset à l'écoconduite afin de maîtriser les consommations de carburant.
- Mettre en place un suivi des consommations de carburant (ou d'électricité) et des km permettant une analyse et une évaluation de l'impact de l'écoconduite.
- Utiliser de manière plus significative les transports en commun ou les vélos électriques.

Planning de mise en oeuvre

Tâche 1 : Connaître pour agir	**2026** Demande de devis pour les formations.
Tâche 2 : Élaboration et suivi des indicateurs	**2026** - Définir le cadre de suivi des indicateurs Renseigner / adapter le cadre de suivi des indicateurs. - Construire un tableau d'indicateurs de suivi des consommations des véhicules et voir les données entrantes nécessaires. - Suivi, évaluation et adaptation du fichier et des actions.
Tâche 3 : Mise en oeuvre de solutions	**2026** - Analyse des propositions et choix d'un organisme de formation via le CNFPT. Réalisation de la formation écoconduite. - Communiquer sur les vélos à disposition.

Indicateurs de suivi

- Nombre d'agents ayant effectué la formation.
- Suivi des consommations des véhicules.

GOUVERNANCE, SUIVI ET COMMUNICATION DU PLAN ÉCO-EXEMPLAIRE

GOUVERNANCE, SUIVI ET COMMUNICATION DU PLAN ÉCO-EXEMPLAIRE

Gouvernance et portage

Pour accompagner les EPCI et les communes du territoire de Decoset qui souhaitent s'engager dans une démarche d'éco-exemplarité, de réduction et de bonne gestion des déchets produits par leurs services, **il est essentiel que Decoset soit exemplaire sur l'ensemble de ses activités.**

L'éco-exemplarité appliquée à tous ses services permet de **diminuer les impacts écologiques et économiques des activités** ainsi que de **légitimer les messages diffusés aux citoyens** sur la prévention et le tri des déchets. C'est pourquoi, élus et agents de Decoset s'engagent dans l'éco-exemplarité pour contribuer à l'effort de tous vers le développement durable.
Cette action est inscrite dans le schéma stratégique de Decoset : *Action E2.1 « Mettre à jour, partager et piloter la mise en œuvre du plan d'administration éco-exemplaire ».*

Afin de faire du Plan éco-exemplaire un incontournable dans le fonctionnement quotidien des services de Decoset, il est prévu :

- **Un pilotage du Plan éco-exemplaire,**
- **Une instance de gouvernance réunissant des élus de Decoset,**
- **Un groupe de travail dédié au suivi de l'avancement.**

Pilotage

Le Service Économie Circulaire et Animation est **en charge du pilotage du Plan éco-exemplaire.** Il assure l'animation, le déploiement et le suivi du Plan éco-exemplaire.
Les actions sont portées et mises en œuvre soit directement par le pilote du Plan éco-exemplaire soit par des référents pilotes d'action. Ces derniers sont choisis ou désignés sur la base du volontariat et/ou en fonction des missions qu'ils réalisent au quotidien.

Instance de Gouvernance

Une instance type Comité de Pilotage réunissant des élus, dont le Vice-Président en charge de la prévention, de l'animation et de l'économie circulaire, est constituée. Celle-ci assure **un portage stratégique du Plan éco-exemplaire.** Elle se réunit **une fois par an** afin de valider le bilan des actions menées et de valider ou d'ajuster celles prévues sur l'année suivante.

Groupe de travail

Un groupe de travail interne est constitué. Il sera **en charge de l'animation du Plan éco-exemplaire, de son déploiement** et ajustera les différentes actions aux regards des états de suivi. Ce groupe, animé par le pilote du Plan éco-exemplaire, est composé de :

- Directeur Général des Services,
- Directrice de l'Administration et des Moyens Généraux,
- Chef de Service Economie circulaire et animation,
- Au moins un agent volontaire par Direction.

Sa composition pourra évoluer en fonction notamment des actions menées et des sujets traités. Celui-ci se réunit **au moins une fois par an**.

Mise en oeuvre et suivi

Le pilote du Plan éco-exemplaire met en place l'animation de la démarche.

- Il constitue l'instance de gouvernance (Comité de Pilotage) et le groupe de travail spécifique pour le suivi du plan. Il planifie les temps de bilan et de validation.
- Il mobilise et fait désigner par le CODIR les référents pilotes en charge de la mise en œuvre et du suivi de l'avancement des actions.
- Il réalise un bilan annuel avec le suivi des indicateurs prévus pour chaque action. Il actualise si besoin les indicateurs pertinents, les méthodes de calcul et de suivi des indicateurs.

En outre, pour que ce Plan éco-exemplaire ait une réelle incidence sur les pratiques et les comportements des agents dans leur quotidien, y compris en dehors du cadre de leur travail, il est nécessaire de **les informer régulièrement** sur l'avancée des actions et de leurs impacts.

Le bilan du Plan éco-exemplaire doit aussi faire l'objet d'une communication plus large auprès des élus de Decoset, des adhérents, des communes et du grand public pour inciter au changement de comportement.

Des documents de communication sont réalisés et diffusés selon des formats et des fréquences adaptés selon les cibles :

- Agents de Decoset : supports pour des réunions de service, livret d'accueil, guide de l'agent éco-exemplaire...
- Élus, partenaires, grand public : rapports annuels, synthèses...

Syndicat Mixte Decoset

2-4 rue Jean Giono – 31130 Balma
05 82 06 18 30 | contact@decoset.fr
www.decoset.fr